

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **27 (1956)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

...et celui de la Société des usines Louis de Roll S.A. — L'assemblée générale ordinaire de la Société des usines Louis de Roll S.A. a eu lieu dernièrement à Soleure.

Elle a approuvé le rapport de gestion et les comptes selon proposition du conseil d'administration. Le bénéfice net de Fr. 6,181,227.— a été réparti comme suit : Versement au fonds de réserve, Fr. 423,448.— ; versement au fonds d'occasions de travail, 1 million ; versement à titre de dividende, à raison de Fr. 600.— par action, Fr. 3,840,000.— ; enfin, versement au fonds de prévoyance, Fr. 500,000.— et report à compte nouveau, Fr. 417,779.—.

* *

Vers une nouvelle gare à Moutier. — C'est à une majorité massive que le corps électoral de Moutier a accepté le projet de versement d'une subvention de Fr. 180,000.— pour la construction d'une nouvelle gare. Ainsi, il n'y a plus d'obstacle et il est à souhaiter que les travaux commenceront le plus vite possible.

* *

Le rapport annuel des CFF. — Durant l'année 1955, le réseau national a transporté 208,4 millions de personnes, ce qui fait 1,9 % de plus qu'en 1954. Le service des bagages, des colis express, de la poste, des animaux vivants et des marchandises a augmenté plus encore, puisque les quantités transportées, 23,5 millions de tonnes, représentent une différence de plus de 11,8 %. Dans le service des voyageurs, en dépit d'une concurrence croissante, le record de 1947 a de nouveau, à peu de choses près, été atteint. Pour ce qui est du service des marchandises, on enregistre, en 1955, le meilleur résultat connu depuis la constitution des Chemins de fer fédéraux.

Les recettes du service des voyageurs ont atteint 315,1 millions de francs, ce qui fait une augmentation de 3,3 % par rapport à 1954. Pour l'ensemble du trafic des marchandises, les recettes se sont élevées à 457,2 millions de francs, ce qui fait 10,6 % de plus. L'un et l'autre montants constituent des records. L'ensemble des recettes de trafic provient pour 40,8 % (1954 : 42,5 %) du service des voyageurs et pour 59,2 % (57,5) du service des marchandises. Le produit d'exploitation, 839,4 millions de francs, a pour contre-partie une charge d'exploitation de 569,4 millions de francs. L'augmentation a été plus forte pour le produit que pour la charge. Aussi l'excédent d'exploitation, 270 millions de francs, dépasse-t-il de 15 % environ celui de 1954.

Après avoir comblé l'arriéré d'amortissements et consolidé ainsi la situation financière de l'entreprise (ayant auparavant éteint les non-valeurs figurant au bilan pour 60 millions de francs), mis 6 millions de francs en réserve pour améliorer les installations de trafic routier, le conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice net, restant après versement à la réserve légale, du montant de 17,250,650.29 fr. comme il suit :

Pour le service de l'intérêt de 4 % du capital de dotation, 16,000,000 de francs ; à compte nouveau, 1,520,650.29 fr.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du *Bulletin* : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. Reusser et STEINER
Publicité : Administr. du *Bulletin* — Editeur : Imp. du *Démocrate* S. A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source